

INFORMATIONS AUX CHEMINOTS **-Activités Sociales et Culturelles-**

Nous vous informons que l'accord collectif sur les modalités de gestion des Activités sociales et culturelles a été signé par la CGT – SUD/RAIL et UNSA le 15 mars 2019.

Cet accord prévoit la création de 23 CASI (Comités Activités Sociales Inter-entreprises) sur le périmètre des anciennes Régions SNCF. Ces Comités auront en charge la gestion des Activités Sociales en proximité, ce qui permettra à chaque cheminot de bénéficier des A.S. locales.

Le périmètre de notre ancien C.E. est maintenu uniquement pour les Activités Sociales (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy de Dôme et Nièvre).

Une période transitoire est prévue jusqu'au 30 juin 2019 pour permettre la mise en place de ces C.A.S.I. pour régler les problèmes de dévolution des Installations Sociales Transférées & des personnels aux CASI, pour la répartition des dotations, etc ...

Dès la mise en place des C.A.S.I., les activités, billetterie, etc reprendront.

Nous vous tiendrons informés.

Le Président de la Commission de Transfert
M. LOPES VIEIRA

